Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le 2026-131
ID : 022-242200715-20260629-131_2026-DE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KREIZ BREIZH

Nombre de membres : 40	
Nombre de votants	
Présents	**Procuration**
34	4

Date de la convocation
22 Juin 2026

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 7 Juillet 2026

et publication le 7 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le 29 juin à 20h,
Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Salle du Lac de Glomel, en séance publique, sous la Présidence de Madame Sandra Le Nouvel

PRESENTS : Sandra Le Nouvel - Pascal Le Gall – Christel. Guillerm – Alexandre Petit – Philippe Le Joncour – Geneviève Pinto – Raymond Barré – Rollande Le Borgne – Valérie Glou – Georges Galardon - Fabrice Even – Marie-Hélène Bernard – Bernard Trubuilt – Gilles Le Gall – Julie Cloarec – Pascal Olivier – Magalie Corgniec – Eléonore Kogler – Clément Sauzay – Guillaume Robic – Jacques Troël – Michel Ollivier – Guy Bouchez – Véronique Loriot Le Guillou – Stéphanie Verger – Hélène Latimier – Jérôme Lejart – Jean-Pierre Mougeot – Hermine Le Garlantezec – Stéphanie Dousselin – Annie Lucas – Jérémy Quéméner – Damien Loseille – Evelyne Minier

Monsieur Raoul Riou excusé donne Pouvoir à Monsieur Guillaume Robic
Madame Catherine Boudiaf excusée donne Pouvoir à Monsieur Alexandre Petit
Monsieur Christophe de Quelen excusé donne Pouvoir à Monsieur Fabrice Even
Madame Valérie Le Bonniec excusée donne Pouvoir à Madame Sandra Le Nouvel
Madame Antonia Sérandour et Monsieur Pierre-Yves Daniel sont absents sans donner de Pouvoir

Secrétaire de séance : Monsieur Bernard Trubuilt

Délibération 131.2026 Attribution d'une subvention à la Fédération des Races Bretagne

La Présidente rappelle au Conseil Communautaire que la CCKB et la Fédération des Races de Bretagne ont signé le 2 juin 2025 une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens pour la période 2025 – 2027, en application d'une délibération en date du 22 mai 2025.

Elle informe le Conseil Communautaire que, par courrier en date du 12 novembre 2025, la Fédération des Races de Bretagne a sollicité la CCKB en vue du versement d'une subvention de 2 500 € au titre de l'année 2026, conformément aux termes de la convention.

Créée en octobre 2011, la Fédération des Races de Bretagne regroupe douze associations de races locales bretonnes, toutes espèces d'élevage confondues, races rustiques ayant leur berceau en Bretagne ou Grand Ouest et considérées par le Code Rural comme « *menacées d'abandon pour l'agriculture* ». Ces races sont les suivantes : chèvre des fossés, vache armoricaine, abeille noire bretonne, mouton de Belle-Île, vache bretonne pie noir, volaille coucou de Rennes, mouton des landes de Bretagne, vache froment du Léon, porc blanc de l'Ouest, mouton d'Ouessant, vache nantaise, vache canadienne, volaille courtes-pattes et volaille noire de Janzé. A ces associations de races s'ajoutent le Conservatoire des Races Animales en Pays de la Loire, l'Ecomusé du Pays de Rennes – Ferme de la Bintinais et le Parc Naturel Régional d'Armorique – Domaine de Menez-Meur.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-242200715-20260629-131_2026-DE

Les objectifs de la Fédération sont de fédérer les actions de promotion, de maintien du patrimoine génétique et de valorisation des animaux d'élevage appartenant aux races bretonnes.

La Fédération met en particulier l'accent sur la professionnalisation de l'élevage de races bretonnes, avec des résultats probants en matière de sauvegarde génétique des différentes races, avec pour conséquence une augmentation globale des cheptels, en particulier depuis 2013.

La principale difficulté rencontrée par les éleveurs de races locales ou les porteurs de projet est l'absence de références adaptées, impliquant une frilosité des banques et des organismes du parcours à l'installation jugeant ces races « *trop peu rentables* ». Toutefois, les élevages en races locales permettent généralement une bonne rentabilité des exploitations, sur des surfaces relativement faibles, grâce à une bonne adaptation des races aux spécificités des territoires et à une demande en produits transformés supérieure à l'offre. Ces races offrent ainsi des perspectives attrayantes dans un contexte de relocalisation d'une alimentation de qualité et d'une agriculture appliquant les principes de l'agroécologie, par une transformation de la production et une commercialisation en circuits courts.
La Fédération participe à l'accompagnement à la montée en technicité des éleveurs avec le développement de références technico-économiques et environnementales permettant de faciliter l'installation de nouveaux éleveurs de races bretonnes.

Pour accompagner cette dynamique et tenter de lever les freins au développement des races locales, la Fédération agit par les actions suivantes :

- Appui au maintien du patrimoine génétique des races ;
- Actions de communication visant à augmenter la visibilité des races bretonnes ;
- Actions d'accompagnement de la professionnalisation ;
- Dynamisation des réseaux associatifs d'éleveurs ;
- Valorisation des produits des races bretonnes.

La Présidente informe qu'en 2025, la Fédération des Races de Bretagne a notamment réalisé les actions suivantes :

- Réalisation d'une animation sur les marchés de Rostrenen et Gouarec avec dégustation de produits ;
- Formations MAEC Préservation des Races Menacées (PRM) pour 55 participants dont 14 à Rostrenen ;
- Formation sur les coléoptères coprophages pour 15 participants dont 3 éleveurs et éleveuses de la CCKB ;
- Formation chiens de troupeau ;
- Mise à disposition de matériel de communication pour les éleveurs : panneaux signalétiques, tracts… ;

En 2026, il est prévu de proposer une ½ journée d'information sur l'écopâturage à destination des élus et agents des communes, de mettre en place une exposition sur les races locales en mairie de Gouarec et de poursuivre la démarche de création d'une micro-filière dédiée aux éleveurs de races bretonnes.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-242200715-20260629-131_2026-DE

La Présidente propose au Conseil Communautaire de verser une subvention de 2 500 € au profit de la Fédération des Races de Bretagne conformément à la convention d'objectifs et de moyens signée le 2 juin 2025.

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Décide,

- De confirmer les termes de la convention d'objectifs et de moyens entre la CCKB et la Fédération des Races de Bretagne et d'attribuer à cette dernière une subvention d'un montant de 2 500 € au titre de l'année 2026.

Monsieur Bernard Trubuilt

Secrétaire de séance

Madame Sandra Le Nouvel

Présidente de la CCKB

Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la CCKB.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.